l’ANSM suspend la commercialisation du «spray nasal COV-Defense» et «spray nasal Biokami»

Compte Test - 2021-02-23 06:51:58 - Vu sur pharmacie.ma

L’Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM)vient de suspendre par décision de police sanitaire (DPS) la mise sur le marché, la distribution, la publicité et l’utilisation du «Spray nasal COV-Defense» et du «spray nasal Biokami» de la société Pharma & Beauty – Centrepharma. Cette décision restera en vigueur jusqu’à leur mise en conformité avec la réglementation applicable. L’ANSM contraint également cette société à procéder au rappel des lots de ces dispositifs en question et d’informer toutes les personnes physiques ou morales susceptibles de détenir les produits concernés. Le fabricant de ce spray virucide, à base d’eau ionisée, «assure l’inactivation du virus Sars-CoV-2 à plus de 99 %», mais l’Agence française indique qu'elle n’a reçu aucune donnée de validation clinique démontrant la performance et la sécurité d’utilisation de ce spray, condition indispensable pour qu’un dispositif médical puisse être mis sur le marché selon la réglementation européenne relative aux dispositifs médicaux.